



Le renforcement des liens entre
prévention, ville, hôpital et secteur médicosocial
parcours santé mentale
sur le Sud 77

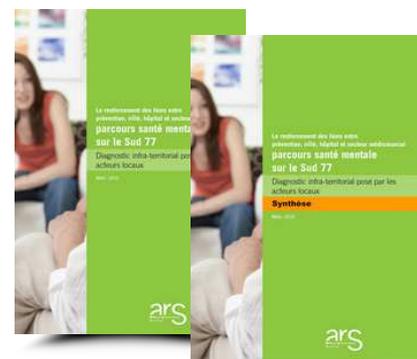
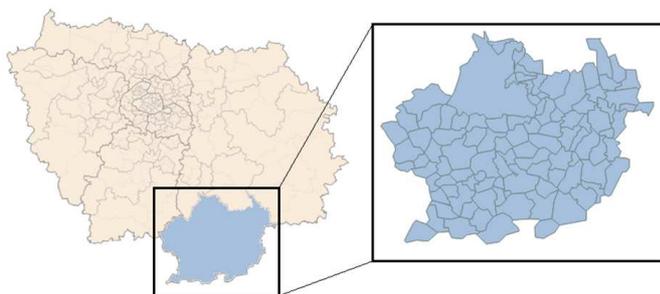
Projet territorial
porté par les acteurs locaux

Mai 2016

Les professionnels de santé du Sud 77, toutes structures confondues, se mobilisent pour développer une prise en charge de qualité et coordonnée en santé mentale et faire de leur territoire un territoire exemplaire

Les liens entre les acteurs de la prévention, de l'hôpital, de la médecine « de ville » et du champ médicosocial participent d'une prise en charge globale de qualité : selon quelles modalités les **échanges entre professionnels de ville, des structures médicosociales et hospitalières** doivent-ils s'organiser (coopérations, coordination, intégration, etc.) ? Quelles informations utiles doivent être partagées, et quels partenariats doivent être noués entre ces différentes structures ?

Soucieuse de soutenir et amplifier les échanges entre acteurs de santé, la délégation territoriale de Seine-et-Marne s'inscrit dans un programme d'accompagnement régional, pour en faire bénéficier les acteurs de l'offre de soins en **santé mentale** sur le territoire **Sud 77**.



Dans le cadre d'une démarche collective, un ensemble de professionnels se rassemble autour d'un objectif et d'un calendrier communs

Dans le cadre d'un programme d'accompagnement régional, une démarche d'amélioration des relations de l'ensemble des acteurs de l'offre de soins du Sud 77 relative aux parcours santé mentale a vu le jour. Le calendrier suivant a été établi :

1. Octobre 2015 à février 2016 : formalisation d'un **diagnostic partagé** entre les équipes hospitalières, médicosociales, et de ville. A cet effet, les principaux acteurs de l'offre sont consultés pour donner leur analyse sur les points de rupture du parcours et les actions qu'ils préconisent pour y remédier.
2. Mars à mai 2016 : définition d'un **projet territorial** d'amélioration de ces accompagnements et prises en charges, identifiant les engagements réciproques pris par chaque acteur pour améliorer la réponse globale.
3. Juin à décembre 2016 : soutien à la **mise en œuvre** des premières étapes du projet territorial.

En réponse au diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs, un véritable projet territorial autour des parcours santé mentale voit le jour sur le Sud 77

Une phase initiale de diagnostic a mobilisé l'ensemble des acteurs intervenant ou susceptibles d'intervenir sur les parcours : l'offre de prévention, l'offre de 1^{er} recours, l'offre de soins et d'accompagnement, l'offre spécialisée autour de la prise en charge des addictions, et naturellement les différents dispositifs d'orientation, de coordination et d'intégration intervenant sur le territoire.

Les éléments du diagnostic territorial sont présentés dans une publication préalable (mars 2016), sous 2 formats : détaillé et synthétique. En réponse à ce diagnostic, un projet territorial a été établi, présenté dans le présent document :

- 1. Le plan d'actions** **3**
- 2. Les fiches actions** **4 à 13**

Pour toute information :

- ars-dt77-delegue-territorial@ars.sante.fr
ARS, délégation territoriale 77,
- pierre-etienne.haas@ars.sante.fr
younes.quillouli@ars.sante.fr
ARS, programme EPOD

[Efficience des pratiques, des organisations et de la dépense]



Avec le soutien précieux des équipes d'  **acsantis**

1. Le plan d'actions

La communauté des professionnels de santé du Sud 77 s'est entendue sur un plan d'actions d'amélioration des parcours santé mentale à mener à l'échelle du territoire

Ce document présente les différentes mesures du projet territorial relatif au parcours santé mentale sur le Sud 77. Elles sont issues d'un travail collectif des acteurs du territoire ayant participé aux groupes de travail s'étant tenus en mars / avril 2016, et présentées en plénière à l'ensemble de la communauté de l'offre du Sud 77 le 14 avril 2016 et amendé / validé le 12 mai 2016.

| Action : | |
|-----------------|--|
| Axe 1. | PILOTER, COMMUNIQUER, FORMER ET INFORMER |
| 1.1. | Mettre en place un pilotage intégré entre prévention, ville, hôpital et médicosocial |
| | Fiche action 1 : définir et mettre en place une organisation territoriale opérationnelle en santé mentale et préciser le lien avec un niveau stratégique pertinent |
| 1.2. | Développer la formation, la communication et l'information entre secteurs et acteurs |
| | Fiche action 2 : faire évoluer les outils d'échanges d'informations entre les professionnels et leurs usages (en lien avec le projet départemental sur les systèmes d'information des parcours des personnes âgées et des personnes handicapées) |
| | Fiche action 3 : diffuser des savoirs d'éducation thérapeutique vers des ressources médicosociales et acteurs du 1 ^{er} recours |
| | Fiche action 4 : partager des programmes de formation existants et organiser des séances de formation et d'information nouvelles (notamment en direction des professionnels du secteur social) |
| 1.3. | Informers et soutenir les usagers et leurs proches |
| | Fiche action 5 : poursuivre et développer les actions d'information et de prévention (SISM) |
| | Fiche action 6 : améliorer le soutien aux aidants non professionnels |
| Axe 2. | FLUIDIFIER ET RENFORCER LES ETAPES CLES DES PARCOURS |
| 2.1. | Améliorer le repérage et l'orientation des urgences |
| | Fiche action 7 : mettre en place des partenariats / conventions entre acteurs de l'urgence (services médicaux, police, gendarmerie, etc.) |
| 2.2. | Diminuer les prises en charges inadéquates |
| | Fiche action 8 : organiser des réponses communes entre acteurs sanitaires et médico-sociaux pour les situations « complexes » notamment pour les patients faisant l'objet d'une prise en charge devenue inadaptée |
| 2.3. | Compléter et fluidifier la prise en charge en milieu ordinaire |
| | Fiche action 9 : améliorer l'accessibilité aux consultations de psychologues (orientation des patients vers des consultations organisées) |

2. Les fiches actions

| | |
|---------------|--|
| | Action : |
| Axe 1. | PILOTER, COMMUNIQUER, FORMER ET INFORMER |
| 1.1. | Mettre en place un pilotage intégré entre prévention, ville, hôpital et médicosocial |
| | Fiche action 1 : définir et mettre en place une organisation territoriale opérationnelle en santé mentale et préciser le lien avec un niveau stratégique pertinent |
| | Rappel contextuel et problématique : L'infra-territoire Sud seine-et-marnais se caractérise par l'intervention de plusieurs dispositifs d'orientation, de coordination et d'intégration dans le domaine de la santé mentale, aux objets et champs d'actions variés. Certains interviennent sur l'ensemble du département : - une commission en charge de la gestion des situations critiques pilotée par la MDPH ; - le réseau de santé AURA dédié à l'autisme. L'équipe mobile psychiatrie précarité sud 77 « Epsylone » intervient quant à elle sur les secteurs de Melun et Nemours. D'autres dispositifs opèrent à l'échelle du territoire étudié : - le réseau Adopsy pour les adolescents souffrant de troubles de la santé mentale ; - l'équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée (EMPPA) ; - un dispositif informel de concertation (le « conseil des partenaires »). Enfin, un dispositif existe à l'échelle de la commune de Nemours, à savoir un Conseil local en santé mentale (CLSM). Cependant, si les dispositifs actuels permettent une connaissance mutuelle des uns et des autres, des marges d'amélioration ont été identifiées non seulement en termes de coordination (liaison entre professionnels et institutions sans modification des pratiques, chacun est responsable dans son champ) mais surtout en termes d'intégration. Il s'agit ainsi de définir ensemble d'éventuels manques, de construire des pratiques communes et des méthodes de travail, chacun devenant co-responsable d'une population. Si l'infra-territoire Sud seine-et-marnais semble être l'échelle pertinente pour la mise en œuvre du projet territorial visant à fluidifier les parcours de santé, il serait nécessaire de l'articuler à la fois avec la mise en place de parcours de vie pensés à une échelle locale et la définition d'une stratégie à une échelle plus large, notamment dans le contexte de mise en place d'un Groupement hospitalier de territoire (GHT) avec Melun. Le nouveau cadre législatif et réglementaire est intégré à la réflexion : la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé comprend des dispositions relatives à l'organisation territoriale de la santé mentale et de la psychiatrie (article 69) : à partir d'un « <i>diagnostic territorial établi par les acteurs de santé du territoire</i> », un « <i>projet territorial</i> » est établi dont l'objectif est « <i>d'améliorer l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie et de qualité</i> ». Les établissements du service public hospitalier ont la possibilité de constituer une « <i>communauté psychiatrique</i> » de territoire. Pour le territoire concerné, la communauté psychiatrique est envisagée sur la même échelle territoriale que le GHT 77 Sud (regroupant les centres hospitaliers de Melun, Provins, Fontainebleau, Montereau-Fault-Yonne, Nemours et l'hôpital gériatrique de Brie-Comte-Robert). Objectifs et résultats attendus : - Evoluer vers une configuration organisationnelle adaptée et opérationnelle au regard des besoins de coordination des soins et services dans le champ de la santé mentale ; - Organiser le pilotage du présent projet territorial dans son ensemble ; - Gagner en lisibilité et en légitimité de l'action coordonnée des acteurs. Descriptif de l'action et ressources à mobiliser : - Concertation pour définir le rôle, les missions, la composition et le fonctionnement du niveau opérationnel ; - Concertation sur l'articulation avec un niveau stratégique porté par les acteurs institutionnels. Calendrier de réalisation : fin du 1 ^{er} semestre 2016 et 2 nd semestre 2016. Points de vigilance : - Définir une gouvernance adaptée à partir des organisations existantes, en les faisant évoluer, et pas multiplier les échelons de décision ; |



2. Les fiches actions

- Conforter la dynamique territoriale actuelle au niveau de l'infra-territoire Sud seine-et-marnais et veiller à l'articuler avec un territoire plus large (comprenant Melun) ;
- S'attacher à proposer une organisation modélisée duplicable à d'autres territoires ;
- Définir les moyens nécessaires au fonctionnement de l'organisation territoriale opérationnelle (temps de coordination nécessaire au sein de chaque acteur partie prenante, éventuel poste dédié, etc.) ;
- Veiller à l'articulation avec d'autres organisations ou dispositifs, notamment celui relatif à l'autisme, en cours de déploiement.

Pilote / responsable de la mise en œuvre :

- ARS, conseil départemental, centre hospitalier de Nemours et fondation des Amis de l'Atelier.

Partenaires associés :

- Participants « 1^{er} cercle » : établissement de postcure Chantemerle, clinique des Pays-de-Seine, autres représentants du secteur médicosocial accueillant un public adulte, représentants du secteur médicosocial accueillant des publics enfants et adolescents ;
 - Participants « 2^{ème} cercle » : tous les acteurs du territoire intervenant dans les parcours en santé mentale.
-

2. Les fiches actions

| | |
|---------------|--|
| | Action : |
| Axe 1. | PILOTER, COMMUNIQUER, FORMER ET INFORMER |
| 1.2. | Développer la formation, la communication et l'information entre secteurs et acteurs |
| | Fiche action 2 : faire évoluer les outils d'échanges d'informations entre les professionnels et leurs usages (en lien avec le projet départemental sur les systèmes d'information des parcours des personnes âgées et des personnes handicapées) |
| | Rappel contextuel et problématique : Dans le cadre des parcours santé mentale dans l'infra-territoire Sud seine-et-marnais, des échanges d'informations existent entre plusieurs acteurs du parcours (notamment établissements de santé et secteur médicosocial). D'autres mériteraient d'être développés (notamment entre établissements de santé et de ville ou encore entre acteurs de la prévention, acteurs sociaux et professions de santé). Cependant, ces échanges (existants ou à créer) ne s'appuient sur aucun outil formalisé. En outre, la communication entre les professionnels de la prise en charge et de l'accompagnement et les acteurs institutionnels (notamment la MDPH) mériteraient également d'être développés et de reposer sur des outils formalisés. Un projet « Parcours autonomie » est actuellement mené sur l'ensemble du département seine-et-marnais. À l'initiative de l'URIOPPS et de la FEHAP, l'ARS, le conseil départemental de Seine-et-Marne et le Groupement de coopération sanitaire (GCS) Sesan, mènent une étude qui vise à identifier les évolutions nécessaires des systèmes d'informations et à fournir des solutions en réponse à ces besoins. Le présent projet territorial s'articulera utilement à cette étude, les acteurs de l'infra-territoire Sud seine-et-marnais étant volontaires pour être pilotes du déploiement de plusieurs outils. La messagerie sécurisée ou l'outil « Trajectoire » (aide à l'orientation personnalisée) suscitent par exemple leur intérêt. Certains outils existants, développés dans le cadre d'autres démarches territoriales pourraient être déployés : le travail réalisé sur l'outil d'évaluation du handicap psychique par l'université Versailles Saint-Quentin pourrait par exemple être utilisé (<i>professeur Christine Passerieux, évaluation et dispositif de réponse en direction du handicap psychique en lien avec un trouble schizophrénique, rapport final</i>). Objectifs et résultats attendus : - Faciliter les échanges déjà existants (établissements de santé / secteur médico-social) ; - Développer de nouvelles modalités d'échanges d'information (ville / établissements de santé et secteur médicosocial ; acteurs de la prévention et acteurs sociaux / professions de santé ; acteurs institutionnels de type MDPH) ; - Améliorer la coordination de tous les acteurs du parcours. Descriptif de l'action et ressources à mobiliser : - Temps de travail concerté pour la sélection du ou des outils à déployer en lien avec la démarche départementale ; -Déploiement par chaque structure du ou des outil(s) avec l'aide des prestataires de la mission « Parcours autonomie ». Calendrier de réalisation : - Sélection du ou des outils : fin du 1 ^{er} semestre 2016 ; - Début de la mise en œuvre : 2 nd semestre 2016. Points de vigilance : En cas de sélection d'un outil pour les liens avec les acteurs de ville, veiller à sa diffusion non seulement à ceux relevant d'une maison ou d'un pôle de santé pluri-professionnel mais plus largement aux professionnels de santé du territoire. Pilote / responsable de la mise en œuvre : à définir. Partenaires associés : à définir. |

2. Les fiches actions

| | |
|---------------|--|
| | Action : |
| Axe 1. | PILOTER, COMMUNIQUER, FORMER ET INFORMER |
| 1.2. | Développer la formation, la communication et l'information entre secteurs et acteurs |
| | Fiche action 3 : diffuser des savoirs d'éducation thérapeutique vers des ressources médicosociales et acteurs du 1 ^{er} recours |
| | Rappel contextuel et problématique : <p>L'offre en éducation thérapeutique en matière de santé mentale dans l'infra-territoire Sud seine-et-marnais est aujourd'hui limitée. Une offre est délivrée au sein de l'hôpital et au sein de la clinique des Pays-de-Seine aux patients qui y sont suivis. Cependant étant donné qu'il n'existe pas d'offre d'éducation thérapeutique dispensée par d'autres acteurs (de ville, médicosociaux) et que cela a été identifié comme un manque important sur ce territoire, il apparaît nécessaire de pouvoir, a minima, sensibiliser les professionnels volontaires à ces pratiques : l'enjeu identifié dans cette fiche action renvoie à un transfert de savoirs et non à de la formation qualifiante.</p> |
| | Objectifs et résultats attendus : <ul style="list-style-type: none">- Améliorer la lisibilité sur l'accès à l'offre en éducation thérapeutique ;- Permettre l'accès des patients non hospitalisés à cette offre ;- Favoriser la montée en compétence des acteurs de différents secteurs (professionnels de santé de ville, acteurs médicosociaux) et le partage des savoirs et des pratiques. |
| | Descriptif de l'action et ressources à mobiliser : <ul style="list-style-type: none">- Définition des modalités et organisation d'actions de sensibilisation des différents professionnels ;- Concertation et échanges post transfert de savoirs. |
| | Calendrier de réalisation : <ul style="list-style-type: none">- Organisation des séances de sensibilisation : fin 2016 et 1^{er} semestre 2017 ;- Concertation et échanges post transfert de savoirs : 2nd semestre 2017. |
| | Points de vigilance : <ul style="list-style-type: none">- Favoriser une répartition géographique de l'offre développée ;- S'appuyer sur, et accompagner, le volet propre à l'éducation thérapeutique contenu dans le projet de santé de plusieurs structures d'exercice regroupé du territoire (maison de santé pluri-professionnelle universitaire (MSPU) de Fontainebleau et pôle de santé en projet du Pays-de-Nemours). |
| | Pilote / responsable de la mise en œuvre : centre hospitalier de Nemours. |
| | Partenaires associés : ensemble des acteurs intéressés. |

2. Les fiches actions

| | |
|---------------|---|
| | Action : |
| Axe 1. | PILOTER, COMMUNIQUER, FORMER ET INFORMER |
| 1.2. | Développer la formation, la communication et l'information entre secteurs et acteurs |
| | Fiche action 4 : partager des programmes de formation existants et organiser des séances de formation et d'information nouvelles (notamment en direction des professionnels du secteur social) |
| | Rappel contextuel et problématique : Dans le cadre du diagnostic, plusieurs acteurs du secteur social et médicosocial ont signalé un manque de formation de leur personnel autour du repérage et de la prise en charge d'un public avec des troubles en santé mentale. Des besoins de formation sur le repérage des signes avant-coureurs de l'urgence chez le public adulte ou autour de la gestion de « crises de décompensation » d'un patient à domicile ou hébergé en établissement ont notamment été identifiés. En outre, les acteurs ont témoigné des possibilités d'ouverture et de mutualisation des formations proposées par chaque structure dans le cadre de son plan de formation. Certaines actions de formation sont déjà mises en place : par exemple, l'équipe mobile psychiatrie de la personne âgée intervient en tant que formatrice auprès d'acteurs du parcours, en premier lieu du personnel d'EHPAD. La formation croisée est une réponse potentielle au besoin de formation exprimé par les acteurs. Ce type de formation rassemble des professionnels différents permettant de favoriser la montée en compétence mais également l'interconnaissance et le partenariat naturel. Objectifs et résultats attendus : - Poursuivre les dynamiques de formation existantes ; - Mutualiser des formations proposées sur le territoire ; - Renforcer la connaissance mutuelle et le partage des savoirs. Descriptif de l'action et ressources à mobiliser : - Concertation entre les structures et acteurs pour identifier les possibilités de mutualisation de formations ; - Information sur les programmes de formation existants ; - Organisation de formations par un ou plusieurs acteurs. Calendrier de réalisation : - Concertation, mutualisation et information autour des programmes de formation existants : fin 2016 ; - Organisation de formations : 2017. Points de vigilance : - Favoriser les formations ou interventions dispensées par les acteurs mêmes du territoire (facteurs de connaissance mutuelle et de pratiques de collaboration). Pilote / responsable de la mise en œuvre : pilotes de l'organisation territoriale mise en place dans le cadre de la fiche action 1. Partenaires associés : ensemble des acteurs du territoire intervenant dans le champ de la santé mentale. |

2. Les fiches actions

| | |
|---------------|---|
| | Action : |
| Axe 1. | PILOTER, COMMUNIQUER, FORMER ET INFORMER |
| 1.3. | Informier et soutenir les usagers et leurs proches |
| | Fiche action 5 : poursuivre et développer les actions d'information et de prévention (SISM) |
| | Rappel contextuel et problématique : <p>L'offre en prévention en santé mentale en Seine-et-Marne a été identifiée comme relativement faible : elle souffrirait d'un faible développement du tissu associatif agissant dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé cependant palliée en partie par l'action des missions locales. Dans l'infra-territoire Sud seine-et-marnais, on observe la présence d'une offre de prévention en direction des jeunes (missions locales du bassin économique de Montereau et de Seine-et-Loing, offre de prévention spécialisée soutenue par le conseil départemental, programmes de réussite éducative relevant de la politique de la ville à Nemours et Montereau-Fault-Yonne). En direction des publics adultes, l'offre de prévention est plus modeste, elle est assurée par les acteurs de soins et d'accompagnement : des actions de prévention sont mises en place dans le cadre de la Semaine d'information de la santé mentale (SISM).</p> |
| | Objectifs et résultats attendus : <ul style="list-style-type: none">- Consolider l'existant en matière de prévention et d'information. |
| | Descriptif de l'action et ressources à mobiliser : <ul style="list-style-type: none">- Organisation d'actions d'information et de prévention. |
| | Calendrier de réalisation : les SISM ayant usuellement lieu en mars, la préparation de cet événement doit être anticipée de quelques mois. |
| | Points de vigilance : <ul style="list-style-type: none">- Etudier les leviers potentiels pour accroître la mobilisation tant des professionnels que des usagers de la santé mentale. |
| | Pilote / responsable de la mise en œuvre : pilotes de l'organisation territoriale mise en place dans le cadre de la fiche action 1. |
| | Partenaires associés : ensemble des acteurs du territoire intervenant dans le champ de la santé mentale. |

2. Les fiches actions

| | |
|---------------|---|
| | Action : |
| Axe 1. | PILOTER, COMMUNIQUER, FORMER ET INFORMER |
| 1.3. | Informier et soutenir les usagers et leurs proches |
| | Fiche action 6 : améliorer le soutien aux aidants non professionnels |
| | Rappel contextuel et problématique : <p>Au niveau national, la question de l'accompagnement des aidants non professionnels (de personnes âgées dépendantes mais également de personnes adultes handicapées ou souffrant de maladie chronique vivant à domicile) est un axe de travail important des pouvoirs publics.</p> <p>Plusieurs dispositifs sont susceptibles d'accompagner les aidants non professionnels : de manière directe avec un dispositif à destination des aidants (accueil temporaire, séjours et vacances, groupes de soutien et de parole, activités sociales, culturelles etc.) ou de manière indirecte lorsque des services proposent un accompagnement à l'utilisateur (SAVS, SAMSAH, etc.) tout en impliquant l'aidant.</p> <p>Dans le cadre du diagnostic, l'accompagnement des aidants a été estimé faible dans l'infra-territoire. En dehors de quelques actions ponctuelles (dans le cadre des SISM), des besoins, notamment en termes de conseil personnalisé pour une situation et pour un couple aidant / aidé, ne trouveraient pas de réponse.</p> <p>L'accueil temporaire est peu développé au sein des services et établissements accueillant des personnes en situation de handicap psychique : des places d'hébergement temporaire sont régulièrement transformées en places d'hébergement permanent, à la demande des acteurs, au regard des demandes qui leur sont adressées. Les besoins en hébergement temporaire sont identifiés mais peu précisés et sont souvent exclus des projets d'établissement.</p> |
| | Objectifs et résultats attendus : <ul style="list-style-type: none">- Valoriser et développer les bonnes pratiques déjà en place ;- Développer des actions d'accompagnement du couple aidant / aidé ;- Développer l'accueil temporaire. |
| | Descriptif de l'action et ressources à mobiliser : <ul style="list-style-type: none">- Organisation d'actions collectives ;- Travail concerté entre les établissements et services, l'ARS et la MDPH en lien avec le dispositif expérimental « une réponse accompagnée pour tous » autour de l'accueil temporaire. |
| | Calendrier de réalisation : 2 nd semestre 2016 |
| | Points de vigilance : <ul style="list-style-type: none">- Etudier les leviers potentiels pour accroître la mobilisation des aidants ;- Veiller à l'articulation avec les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets pour les aidants lancé par le conseil départemental, et rechercher l'éligibilité des actions au financement de la conférence des financeurs (mise en place à la suite de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015). |
| | Pilote / responsable de la mise en œuvre : UNAFAM, établissement postcure psychiatrique et de réhabilitation Chantemerle, CLIC. |
| | Partenaires associés : UDAF (Union départementale des associations familiales). |

2. Les fiches actions

| | |
|---------------|--|
| | Action : |
| Axe 2. | FLUIDIFIER ET RENFORCER LES ETAPES CLES DES PARCOURS |
| 2.1. | Améliorer le repérage et l'orientation des urgences |
| | Fiche action 7 : mettre en place des partenariats / conventions entre acteurs de l'urgence (services médicaux, police, gendarmerie, etc.) |
| | Rappel contextuel et problématique : <p>Dans le cadre du diagnostic, l'accès aux soins en cas d'urgences a été identifié comme une étape problématique dans le parcours.</p> <p>En cas de déplacement du patient, le dispositif de réponse est le suivant : certaines urgences peuvent faire l'objet d'une réponse rapide par les Centres pédiatriques-psychologiques (CMP : entretien infirmier et redirection éventuelle vers un psychiatre) et d'autres relèvent des urgences du centre hospitalier de Nemours référencées pour accueillir les urgences psychiatriques du territoire (présence aux urgences d'un infirmier spécialisé et orientation éventuelle vers le psychiatre de garde).</p> <p>Cependant, la gestion d'une urgence à domicile, avec un patient qui ne se déplace pas et notamment en cas d'hospitalisation à la demande d'un tiers, poserait de nombreuses difficultés. Le dispositif actuel de réponse aux urgences psychiatriques à domicile a été identifié comme peu lisible pour les acteurs : la régulation, les services médicaux, les transporteurs (...) ne fourniraient pas une réponse uniforme.</p> |
| | Objectifs et résultats attendus : <ul style="list-style-type: none">- Mieux comprendre et clarifier les pratiques actuelles en cas d'urgences psychiatriques et renforcer la communication sur le sujet ;- Identifier les possibilités d'amélioration du dispositif ;- Elaborer et conclure une ou des conventions entre les acteurs de l'urgence en s'inspirant de modèles et démarches existants. |
| | Descriptif de l'action et ressources à mobiliser : <ul style="list-style-type: none">- Organisation d'une rencontre entre les acteurs de l'urgence ;- Concertation entre les acteurs et formalisation de partenariats / conventions. |
| | Calendrier de réalisation : <ul style="list-style-type: none">- Rencontre et concertation entre les acteurs : fin du 1^{er} semestre 2016 ;- Formalisation d'une convention : 2nd semestre 2016. |
| | Points de vigilance : <ul style="list-style-type: none">- Travailler sur une réponse collective à fournir dans les cas où il s'avère impossible de recueillir un avis ou un certificat médical préalable à toute hospitalisation coercitive ;- Travailler sur la question du transport vers un établissement de santé. |
| | Pilote / responsable de la mise en œuvre : UNAFAM, centre hospitalier de Nemours. |
| | Partenaires associés : clinique des Pays-de-Seine, UDAF. |

2. Les fiches actions

| | |
|---------------|---|
| | Action : |
| Axe 2. | FLUIDIFIER ET RENFORCER LES ETAPES CLES DES PARCOURS |
| 2.2. | Diminuer les prises en charges inadéquates |
| | Fiche action 8 : organiser des réponses communes entre acteurs sanitaires et médico-sociaux pour les situations « complexes » notamment pour les patients faisant l'objet d'une prise en charge devenue inadaptée |
| | Rappel contextuel et problématique : Les acteurs de la prise en charge et de l'accompagnement sont confrontés à des situations dites « complexes » auxquelles il est difficile de trouver une réponse adaptée. Il s'agit notamment des situations de prise en charge devenues inadéquates par l'absence de solutions alternatives. En effet, les établissements de santé du territoire (centre hospitalier, établissement sanitaire de postcure et de réhabilitation Chantemerle, clinique du Pays-de-Seine) identifient des difficultés autour d'hospitalisations de longue durée devenues « inadéquates », soit « l'emboîsation » de lits par des patients qui ne nécessitent plus de soins aigus ou hospitaliers mais qui restent, du fait de l'absence de solutions de prise en charge alternative. Le secteur médicosocial a également identifié des situations de « blocage » de places par des patients qui nécessitent une prise en charge alternative à celle proposée par le service ou l'établissement. Les pistes d'amélioration ne sont pas seulement d'ordre capacitaire mais également dans la recherche de réponses intermédiaires, souples et adaptées aux besoins. L'expérimentation « une réponse accompagnée pour tous » (dispositif destiné à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement d'un enfant ou d'un adulte handicapé, afin d'éviter toute rupture de parcours) est en cours en Seine-et-Marne, qui fait partie des sites pionniers : cette démarche pourra ainsi s'articuler avec projet territorial de l'infra-territoire Sud seine-et-marnais. Objectifs et résultats attendus : - Réorganiser les réponses dans une logique de services ; - Donner de la souplesse aux modes d'accompagnement ; - Renforcer la collaboration entre acteurs médicosociaux, sanitaires et MDPH. Descriptif de l'action et ressources à mobiliser : - Travail concerté avec la MDPH dans le cadre de l'expérimentation « une réponse accompagnée pour tous », autour des situations d'hospitalisation ou de prise en charge devenues inadéquates ; - Étude d'opportunité sur la mise en place d'une fonction d'appui à la « gestion des cas complexes » à partir d'un recensement des patients identifiés sans solution adaptée et d'une définition de la notion de complexité ; - Définition objectivée de nouvelles modalités de prises en charge nécessaires (diversification supplémentaire de l'offre sanitaire et/ou médicosociale). Calendrier de réalisation : - Etude d'opportunité : fin du 1 ^{er} semestre 2016 ; - Définition de nouvelles modalités de prise en charge : 3 ^{ème} trimestre 2016 ; - Etude d'impact médico-économique : 4 ^{ème} trimestre 2016. Points de vigilance : - Identifier des réponses conjointes entre acteurs du parcours et acteurs institutionnels, afin que les solutions trouvées bénéficient d'un soutien administratif ; - Etudier la question d'une fonction d'appui aux cas complexes et de l'opportunité de sa mise en place (avec numéro unique). Pilote / responsable de la mise en œuvre : MDPH. Partenaires associés : à définir. |

2. Les fiches actions

| | |
|---------------|--|
| | Action : |
| Axe 2. | FLUIDIFIER ET RENFORCER LES ETAPES CLES DES PARCOURS |
| 2.3. | Compléter et fluidifier la prise en charge en milieu ordinaire |
| | Fiche action 9 : améliorer l'accessibilité aux consultations de psychologues (orientation des patients vers des consultations organisées) |
| | Rappel contextuel et problématique : L'offre libérale de psychiatres est jugée insuffisante dans une partie du territoire étudié (secteurs de Nemours et Montereau). Des médecins généralistes disent ainsi assurer le suivi psychologique d'une partie conséquente de leur patientèle par manque de solution alternative. Il existe bien une offre libérale de psychologues relativement satisfaisante, mais des difficultés d'accessibilité financière ont été soulignées, du fait du non remboursement de ces consultations. Objectifs et résultats attendus : - Améliorer la lisibilité de l'offre ; - Renforcer l'accessibilité aux soins psychologiques pour répondre à des besoins non couverts ; - Renforcer le rôle des psychologues dans les parcours santé mentale et leur articulation avec les autres acteurs. Descriptif de l'action et ressources à mobiliser : - Réalisation d'une cartographie de l'offre en psychologues (lieux, compétences) ; - Concertation sur les contours du projet : public cible, compétences et intervention attendues des psychologues, etc. ; - Recensement de modèles expérimentés dans d'autres territoires facilitant le recours aux psychologues ; - Élaboration d'un budget prévisionnel pour le fonctionnement du « dispositif de recours » choisi et identification de financements potentiels. Calendrier de réalisation : - Actions concourant à la définition du projet : fin du 1 ^{er} semestre 2016 ; - Elaboration d'un budget prévisionnel : 3 ^{ème} trimestre 2016. Pilote / responsable de la mise en œuvre : à définir. Partenaires associés : à définir. |

35 rue de la Gare – 75935 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 02 00 00 – Fax : 01 44 02 01 04
ars.iledefrance.sante.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France